Le Trait d'Union

Nexonnais

Bulletin Municipal d'Informations n° 252

Fabrice Gerville-Réache, Maire de Nexon,
le Conseil Municipal et le Personnel Communal
vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2017

COMMUNE DE NEXON - Tel. : 05.55.58.10.19 - Fax 05.55.58.33.50

Courriel : mairie.nexon@orange.fr *site internet : www.nexon.fr*

LE TRAIT D'UNION -
Le Mot du Maire

Nexonnaises, Nexonnais, chers amis,

Au nom de la municipalité, recevez nos vœux les plus chaleureux de bonne santé, de bonheur, de joie et de paix pour l'année 2017. Que nos meilleurs vœux vous accompagnent dans vos vies associatives, professionnelles ou familiales. L'année 2016 s'est achevée dans l'allégresse des fêtes de fin d'année, joie toutefois affectée par l'émotion qu'a suscité le récent attentat de Berlin à l'occasion du marché de Noël, ainsi que celui de Nice survenu lors de la fête nationale. Je remercie les gendarmes très présents cette année à Nexon sur les temps de rassemblement, et qui ont su assurer notre sécurité. A l'instar des villes de Limoges et Saint-Junien en Haute-Vienne, la commune de Nexon s'est dotée d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.L.S.P.D.), force de propositions dans les domaines de la sécurité des personnes et des biens. Les écoles élémentaires et maternelles de Nexon seront les premières à bénéficier de mesures précises, décidées en novembre dernier.

D'autre part, un important travail de lutte contre les incendies sera entrepris en 2017 au travers du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture du Risque (S.D.A.C.R.), dont nous mettrons en œuvre les directives sur notre commune. Le centre de secours de Nexon fera enfin l'objet de travaux de rénovation importants cette année ; nous saluons ainsi l'attention du Service Département d'Incendie et de Secours (S.D.I.S) à l'égard de nos sapeurs-pompiers volontaires, toujours davantage sollicités.

L'année 2017 constituera aussi un millésime très riche tant en projets qu'en chantiers, sur le plan intercommunal et communal. Conséquence de la mise en application de la loi « NOTRe », l'arrêté préfectoral de fusion du 09 décembre 2016 a validé officiellement la création de la nouvelle Communauté de Communes « Pays de Nexon – Monts de Châlus ». Les délégués communautaires issus des conseils précédents poursuivront son édification dans le désir harmonieux qui a toujours été le nôtre de solidarité financière et de juste équilibre dans l'aménagement du territoire. Pour l'essentiel sur notre secteur géographique immédiat se poursuivront la construction de l'espace récréatif avenue Charles de Gaulle, la montée en débit internet sur tout le territoire à échéance 2018, l'aménagement d'une micro crèche à Saint-Priest-Ligoure et l'étude de réaffectation du centre Agora au profit de l'intercommunalité. La restructuration de tous les services, l'élaboration du P.L.U.i. en cohérence avec celui des monts de Châlus, la mise en réseau des médiathèques et le redéploiement des missions du centre social-Maison de Services Au Public (M.S.A.P.) sur notre nouveau territoire complèteront notre agenda. La commune de Nexon n'est pas en reste avec la livraison prévue tant de l'aménagement de la maison Markoff en salles associatives et logements sociaux que des travaux de réhabilitation des écoles, du local pédagogique au centre équestre, des quatre plateaux ralentisseurs d'entrée de ville, du programme de voirie 2017, ainsi que la reconstruction des poulinières en atelier municipal. Les grues resteront à Nexon cette année, commune où il fait, nous dit-on, bon vivre…

Au chapitre des solidarités, grâce au rassemblement autour de la municipalité de sept associations, professionnels de Nexon, parents d'élèves, Vivre nos différences, Comité des fêtes, Croisée des Chemins, Tennis Club Bosmie-Nexon et Hand sud 87, l'édition du Téléthon 2016 a recueilli près de 1.500 euros au profit de la recherche sur les maladies génétiques. Rendez-vous l'année prochaine avec toutes celles et tous ceux qui voudront nous rejoindre. Je souhaite mettre également à l'honneur cette année les « Pères Noël Verts» organisés par le Secours Populaire en direction des familles les plus modestes. Autour du sapin décoré salle Georges Méliès, un après-midi jeux et goûter a réuni bénévoles et bénéficiaires pour un temps de partage et de fête. Le réveillon complet de la Saint Sylvestre dans cette même salle animé par le Comité des Fêtes a conclu cette année 2016 autant qu'accueilli la nouvelle année 2017 dans une formidable ambiance musicale et gastronomique. Chaude ambiance électorale à prévoir enfin en cette année 2017, qui ne comptera pas moins de quatre tours de scrutins nationaux. Nous vous enjoignons, de tout notre cœur, à faire vivre, en pensée et en acte, notre idéal républicain : **« Liberté-Egalité-Fraternité » !**

Bien cordialement. FGR

Le Conseil Municipal

Finances

Programmation départementale 2017 de subvention d'équipement aux communes :

La commission Travaux du 7 septembre dernier a proposé de présenter, à la programmation départementale, les deux dossiers suivants :

1 – Programme de voirie 2017 :

L'impasse des Rochilles (VC 149) : 19.918 € H.T., VC 1 (de la VC 124 à la RD15a1 – Busage) : 15.430 € HT, VC 203 « rue Louis Aragon » de la RD15 : 17.760 € HT, VC 203 « Sallas » de la section revêtue en 2015 au pont de la voie ferrée : 53 879 € HT, terrassement du pont de Sallas et réalisation d'un enduit bicouche : 3.000 € HT

L'estimation prévisionnelle du programme de voirie 2017 est arrêtée à 109.987 € HT.

Les travaux peuvent être subventionnés à hauteur de 30% par le département.

2 – Projet de transformation des anciennes poulinières en atelier municipal :

L'A.T.E.C. (Agence Technique Départementale) a transmis une étude technique détaillée, avec une première approche financière, des travaux à réaliser. Le projet comporte la création d'un atelier bricolage (51 m²), d'un atelier mécanique (31 m²), d'un garage (196 m²), d'un local de stockage (15 m²), un vestiaire femme (11 m²) et un vestiaire homme (22 m²). La surface totale est de 326 m², à laquelle, il faut rajouter une zone de manœuvre extérieure (431 m²) et un accès à la structure (83 m²).

Le coût prévisionnel de l'opération est de 327.100 € H.T. (hors assurance dommage ouvrage).

(Conseil Municipal du 21 septembre 2016)

Demandes de subvention D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) 2017 - équipement informatique de l'école élémentaire Jacques Prévert, aménagement d'un atelier municipal :

Le Maire propose de présenter à la programmation D.E.T.R. 2017 les deux dossiers suivants :

1/ L'équipement informatique de l'école élémentaire Jacques Prévert :

Le dossier n'a pas été retenu l'année passée. La demande de l'école reste la même que précédemment :

- 6 vidéoprojecteurs interactifs, 15 tablettes, 6 tableaux blancs.

Le montant total de la dépense est de 18.670 € H.T.

2/ Aménagement d'un atelier municipal :

Par délibération du 21 septembre 2016, la commune de Nexon a demandé l'inscription de ce projet à la programmation départementale 2017.

Il convient de solliciter une subvention au titre de la D.E.T.R. 2017, pour un coût d'opération d'un montant de 327.100 € H.T. (hors assurance dommage ouvrage). *(Conseil Municipal du 24 novembre 2016)*

Budget principal - décision modificative n°2 :

La 1ère Adjointe propose au conseil municipal de délibérer sur une nouvelle décision modificative du budget principal afin :

- d'intégrer les dotations de l'Etat, non connues au moment du vote du budget 2016, pour qu'elles apparaissent dans leurs montants notifiés au compte administratif 2016 (demande du comptable public),
- d'intégrer les montants des subventions notifiées - F.E.D.E.R. (Fonds Européen de Développement Economique et Régional - F.S.I.L. (Fonds de Soutien à l'Investissement Local) - S.E.H.V. (Syndicat Energie Haute-Vienne), et de procéder à des virements de crédits dans la section d'investissement,
- d'ajuster des dépenses programmées (site internet, étude site de la Lande, éclairage du stade…). *(Conseil Municipal du 26 octobre 2016)*

Budget assainissement - décision modificative n° 1 :

La 1ère Adjointe propose au Conseil Municipal de délibérer sur une décision modificative du budget assainissement afin de procéder à des virements de crédits dans la section d'investissement (création d'un compte pour l'étude de zonage d'assainissement) et intégration d'une subvention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. *(Conseil Municipal du 26 octobre 2016)*

Budget assainissement : décision modificative n° 2 :

Le Maire expose qu'à la suite du changement de contrat de la D.S.P. (Délégation de Service Public) assainissement, il convient de payer cette année, à la SAUR, deux factures concernant la rémunération du délégataire au titre des eaux pluviales :

- 1ère facture (période année 2015) : 6.326,78 € - 2nde facture (période année 2016) : 1.709,40 €

De ce fait, il est nécessaire de voter une décision modificative du budget assainissement. *(Conseil Municipal du 24 novembre 2016)*

Autorisation d'engager le quart des dépenses d'investissement du budget principal et du budget assainissement :

Le Maire rappelle que comme chaque année, le conseil municipal peut l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du ¼ des crédits inscrits au budget, afin de payer des dépenses jusqu'au vote du budget suivant, soit 297.795 € pour l'investissement et 102.375 € pour l'assainissement. *(Conseil Municipal du 24 novembre 2016)*

Avance à valoir sur la subvention 2017 en faveur de l'association le Sirque :

Le Maire rappelle que comme chaque année depuis 2002, il est proposé au conseil municipal de verser, au cours de la première quinzaine du mois de janvier, une avance à valoir sur la subvention de l'année en cours, à l'association « Le Sirque », afin de lui permettre de disposer d'un minimum de trésorerie en début d'année, pour la poursuite de ses activités (avance de 30.000 €). *(Conseil Municipal du 24 novembre 2016)*

Intégration des résultats comptables de l'association foncière dissoute :

A la demande du comptable public, il est nécessaire de modifier l'affectation des résultats 2015 du budget principal, afin d'intégrer les résultats de la dissolution de l'association foncière de Nexon, pour un montant total de 11 721,66 € (rappel délibération du 17 décembre 2015). *(Conseil Municipal du 21 septembre 2016)*

Modification de la délibération sur la taxe d'aménagement :

Le Maire propose qu'il est possible de compléter la délibération du 30 octobre 2014 par un nouveau cas d'exonération de la taxe d'aménagement concernant les maisons de santé mentionnées à l'article L. 6323-3 du code de la santé publique pour les communes maîtres d'ouvrage. *(Conseil Municipal du 24 novembre 2016)*

Demande de subvention du collège Arsène Bonneaud :

L'équipe pédagogique d'EPS du collège Arsène Bonneaud, par courrier du 6 juillet 2016, sollicite à nouveau la Commune pour le financement de l'activité piscine des élèves de 6ème. Ils demandent de financer l'entrée à la piscine des 22 enfants venant de Nexon, pour un coût de 598 €. *(Conseil Municipal du 21 septembre 2016)*

Fixation des tarifs et des prestations 2017 du camping municipal :

La commission « culture, tourisme, site de la Lande » a proposé de modifier et surtout de simplifier la grille des tarifs pour l'année 2017 comme suit :

FORFAIT	NORMAL	CONFORT
Emplacement 2 personnes et une voiture	9,00 €	11,00 €
Personne seule avec ou sans véhicule	6,00 €	9,00 €
Enfant de 3 à 12 ans (par enfant)	1,50 €	1,50 €
Personne supplémentaire	3,50 €	3,50 €
Véhicule supplémentaire	2,00 €	2,00 €

Il est proposé de rajouter les tarifs un abattement de 5 % sur les séjours de plus de 30 jours et un abattement de 10 % sur les séjours de plus de 60 jours.

Le tarif groupe est conservé (abattement de 20 %), ainsi que les tarifs « garage mort ».

Tarifs des cartes de pêche 2017 :

Jean-Christophe CARPE expose que le comité consultatif de la pêche du 14 novembre 2016 propose de conserver, pour 2017, les mêmes tarifs qu'en 2016 :

Enfant de moins de 12 ans accompagné : gratuit
Pour les enfants de 12 à 16 ans : 5 €
Le mois : 20 €
La saison pour les résidants nexonnais : 60 €
La saison pour les personnes extérieures : 70 €

(Conseil Municipal du 24 novembre 2016)

Tarifs communaux 2017 :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs 2016, pour l'année 2017, et autorise la suppression de la caution de 100 € pour la valise pédagogique de la course d'orientation, qui n'a plus lieu d'être (consultables sur le site www.nexon.fr). *(Conseil Municipal du 26 octobre 2016)*

Participation des familles aux frais de transport scolaire de l'année 2016-2017 :

Le Maire rappelle que, comme chaque année, la commune doit fixer la participation des familles aux frais de transport scolaire.

Pour cette année, le coût annuel réel du transport scolaire pour un élève ressort à 1.144 € (1.078 € pour l'année scolaire 2015-2016). Le conseil départemental de la Haute-Vienne prend en charge l'essentiel des frais liés aux transports scolaires, la participation résiduelle théorique incombant aux familles peut, toutefois, être minorée par la Commune.

Il est proposé que, comme l'année précédente, la part familiale soit minorée par une participation communale et qu'il ne soit pas pris en compte le lieu de résidence de l'élève, par rapport à son établissement scolaire (plus ou moins trois kilomètres).

Sur ces bases, les tarifs sont les suivants :

- **63 €** par an pour le 1er enfant transporté (soit 21 € par trimestre scolaire),
- **30 €** par an pour le 2ème enfant et les suivants (soit 10 € par trimestre scolaire),
- **250 €** par an et par enfant fréquentant un établissement autre que celui de sa zone de proximité ou résidant en dehors de la Haute-Vienne,

Gratuité pour chaque enfant transporté sous condition sde ressources. *(Conseil Municipal du 26 octobre 2016)*

Assainissement : autorisation de lancer une consultation pour une étude diagnostique du centre bourg et demande de subvention à l'agence de l'eau Loire–Bretagne :

L'étude diagnostique des réseaux d'assainissement de la commune de Nexon ayant plus de 10 ans (mai 2006), il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à lancer une consultation auprès de cabinets pour sa réactualisation et de solliciter la subvention correspondante auprès de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. *(Conseil Municipal du 15 décembre 2016)*

Mise en place d'une nouvelle procédure de facturation des frais de restauration scolaire aux familles :

Par délibération en date du 24 novembre 2016, la commune a approuvé les tarifs de la restauration scolaire 2017 qu'elle paiera au collège Arsène Bonneaud (3,50 € pour les maternelles ; 3,85 € pour les élémentaires).

Il est proposé de facturer aux parents ces tarifs durant le 1er trimestre 2017, qui représente le temps nécessaire à l'explication et à la mise en place d'un passage à une procédure de forfaits 4 ou 5 jours.

La nouvelle procédure sera mise en place pour le 2ème trimestre 2017. *(Conseil Municipal du 15 décembre 2016)*

Modification des tarifs funéraires à compter du 1er janvier 2017

Il est proposé au conseil municipal de modifier les tarifs comme suit :

- Creusement de fosse avec inhumation :	280 €
- Taxe d'inhumation avec creusement dans l'allée	230 €
- Taxe d'inhumation avec simple ouverture de caveau	180 €

Les autres tarifs restent inchangés.

(Conseil Municipal du 15 décembre 2016)

Modification de la régie de recettes des taxes funéraires, quêtes et dons, mégaphone, affiches, location salle des fêtes – Fixation d'un nouveau montant de l'encaisse maximale :

Il est proposé de supprimer de la régie de recettes les locations de mégaphones et ventes d'affiches et de relever le montant de l'encaisse maximale à 2000 € (au lieu de 838,47 €). *(Conseil Municipal du 15 décembre 2016)*

Redevance Télécom 2016 :

Le montant de la redevance est cette année de 3.632,32 €. *(Conseil Municipal du 15 décembre 2016)*

Travaux

Travaux d'aménagement de sécurité en voirie : autorisation de lancer une consultation et à signer le marché correspondant :

Dans le cadre de la préparation du dossier de consultation des entreprises, l'A.T.E.C. (Agence Technique Départementale) a transmis une nouvelle estimation relative à la pose des 4 ralentisseurs, qui s'élève à 52.425 € H.T.

La commission Travaux a proposé de réaliser 3 ralentisseurs dans le cadre d'une tranche ferme (sur RD 15, rue du 08 mai ; sur RD 17, rue Georges Brassens et RD 11, rue André Furelaud) et le 4ème ralentisseur dans le cadre d'une tranche conditionnelle (RD 11, route de la Meyze).

Le marché sera lancé selon une procédure adaptée, pour un montant de travaux inférieur à 90.000 € HT, avec une publication en ligne sur le profil acheteur de la collectivité. *(Conseil Municipal du 21 septembre 2016)*

Travaux d'assainissement collectif du bourg : demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Loire-Bretagne :

Le Maire expose que l'agence de l'eau Loire-Bretagne a proposé à la commune de Nexon d'inscrire les travaux d'assainissement de la station d'épuration du bourg ainsi que des réseaux dans son 10ème programme d'intervention (2013-2018).

Ce programme, qui s'achève le 31 décembre 2018, permet à la collectivité de bénéficier de conditions financières intéressantes. Elles consistent à accorder une bonification de l'aide, en majorant la subvention pour la porter à 60 % et en la complétant à hauteur d'une avance de 20 %, sans intérêt et remboursable sur 15 ans. L'aide du Département peut également être sollicitée sur ces travaux.

Le but est de respecter les objectifs des directives européennes en accélérant le démarrage de travaux jugés prioritaires, permettant de préserver les milieux ou les usages de pollutions domestiques.

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau a adopté une liste de systèmes d'assainissement prioritaires, pouvant bénéficier de ces aides bonifiées, pour la période 2016-2018, **dont fait partie celui de Nexon.**

Un premier dossier technique a été réalisé pour la demande de subvention à présenter en octobre 2016. Le coût d'opération est estimé à 2.385.000 € HT. *(Conseil Municipal du 26 octobre 2016)*

Réhabilitation de la maison Markoff en salles associatives et en logements : avenant n° 1 aux lots n° 2 et n° 3 (démolitions gros-œuvre) :

Le maître d'œuvre propose un avenant d'un montant de 880 € HT au lot n° 2 (Démolition/Gros-œuvre), correspondant à des travaux de démolition d'anciens sanitaires situés à l'arrière de la maison Markoff.

Le montant initial du lot, confié à l'entreprise DEPRÉ PROVENZANO, était de 58.951,25 € HT, le nouveau montant s'élève à 59.831,25 € HT (+ 1,49 %).

Le maître d'œuvre propose également en urgence un avenant n° 1 au lot n° 3 (Charpente couverture) d'un montant de 11.389 € H.T., portant le marché de l'entreprise VEYRIER à 36.468,40 € H.T. (soit + 45,41 %). (*Conseil Municipal du 21 septembre 2016)*

Travaux de la maison Markoff : avenant n° 2 au lot n° 2 (Gros-œuvre) :

Le Maire expose que la commission Travaux du 28 novembre dernier a émis un avis favorable sur un avenant n°2 du lot n° 2 (Gros-œuvre), dont le titulaire est l'entreprise DEPRE PROVENZANO, d'un montant de 5.988 € HT.

Le nouveau montant du marché s'élève à 65.819,25 € HT, soit 78.983,10 € TTC (+11,65 % par rapport au marché de base). *(Conseil Municipal du 15 décembre 2016)*

Instruction des autorisations d'urbanisme : convention à passer entre la commune de Nexon et le service instructeur afin de gérer la période transitoire :

Le Maire expose que la commune de Nexon appartient à un établissement public de coopération intercommunale qui, par fusion, comptera une population de plus de 10 000 habitants au 1er janvier 2017. L'article L. 422-8 du code de l'urbanisme dispose qu'elle ne pourra plus bénéficier de la mise à disposition du service instructeur de la D.D.T. pour les autorisations d'urbanisme.

La loi ALUR du 24 mars 2014 prévoit que, lorsque le seuil de 10 000 habitants est dépassé par la création d'un nouvel E.P.C.I., une convention peut être établie entre le service instructeur et la Commune pour gérer une période transitoire pouvant aller jusqu'à un an. *(Conseil Municipal du 26 octobre 2016)*

Personnel

Tableau des effectifs communaux au 1er novembre 2016 :

Le Maire expose que le tableau des effectifs a subi des modifications notamment en raison d'un changement de grade récent d'un agent du service des écoles (passage au grade d'adjoint technique de 1ère classe) et du transfert du personnel de la médiathèque à la Communauté de Communes. *(Conseil Municipal du 24 novembre 2016)*

Jardin des Sens : convention de partenariat avec un animateur Nature et fixation des prix des prestations :

Dans le cadre de l'animation du Jardin des Sens (J.D.S.), repris en gestion par la commune de Nexon à la place de l'office de tourisme, il est proposé de signer une convention de partenariat avec l'animateur Nature, Mathieu BASSARD, qui aura en charge l'accueil des groupes scolaires, des enfants du Relais Assistants Maternels (R.A.M.), et des accueils de loisirs.

Il faudra également fixer les prix des prestations : 5 € par enfant, un forfait de 120 € pour un groupe de moins de 24 enfants.

Les dates de réservation des groupes ainsi que les contrats qui en découlent seront gérés par l'agent du fleurissement, en charge du jardin, et la facturation par le service comptable.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la présente convention et de fixer les prix des prestations. *(Conseil Municipal du 15 décembre 2016)*

Renouvellement du contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion de la Haute-Vienne (C.D.G.) :

Le Maire expose que par délibération du 4 avril 2016, le conseil municipal de Nexon a autorisé le président du Centre de Gestion de la Haute-Vienne, dans le cadre d'un contrat groupe, à souscrire pour le compte de notre collectivité, des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Ainsi à l'issue de la procédure, le centre de gestion de la Haute-Vienne a attribué ce marché public au groupement d'entreprises : cabinets COLLECTAM/YVELIN et compagnies AMTRUST/ACTE VIE.

L'ensemble des garanties est sans franchise, à l'exception de la maladie ordinaire, pour laquelle il existe une franchise de 10 ou 20 jours fermes par arrêt.

Le Conseil Municipal accepte l'offre du groupement d'entreprises COLLECTAM/YVELIN/AMTRUST/ACTE VIE avec, comme précédemment, une franchise de 10 jours. *(Conseil Municipal du 26 octobre 2016)*

Convention pour la réalisation de séances de vaccination contre la leptospirose :

Le service de santé et de sécurité au travail du Centre Départemental de Gestion (C.D.G.) propose une convention pour la réalisation de séances de vaccination contre la leptospirose. L'objet de la convention est de permettre à la collectivité d'obtenir des doses de vaccin à un prix avantageux (87,02 € TTC laboratoire IMAXIO). *(Conseil Municipal du 15 décembre 2016)*

Achat d'un petit camion pour les services techniques :

Le Maire expose qu'une consultation sous forme de devis a été lancée auprès de fournisseurs, afin d'acheter un petit camion pour les services techniques permettant de circuler dans les petites rues de la ville et les allées des cimetières.

Deux devis nous sont parvenus, celui des Ets SMB MOTOCULTURE a été retenu.

Le Conseil Municipal, décide de procéder à l'achat du véhicule PIAGGIO (garantie 2 ans), pour un montant de 22.992 € HT, et autorise le Maire à signer tout document nécessaire à cette acquisition. *(Conseil Municipal du 24 novembre 2016)*

Divers

Etude de positionnement et de requalification du site de la Lande : demandes de subventions :

Par délibération en date du 16 juin 2016, le conseil municipal a accepté de lancer une consultation adaptée pour une étude de positionnement et de requalification du site de la Lande et de son camping.

Seulement deux cabinets ont transmis une offre, la meilleure proposition s'élève à 23.700 € HT.

Il convient de solliciter sur cette base, les subventions auprès de la Région (10 %) et auprès de la Châtaigneraie Limousine, sur des fonds F.E.A.D.E.R. du programme L.E.A.D.E.R. (64 %) (programmes européens de développement rural), restent à charge 26 % pour la commune, soit 6.162 €. *(Conseil Municipal du 21 septembre 2016)*

Désignation d'une personne qualifiée au sein du conseil d'administration de l'E.H.P.A.D. :

La question avait été évoquée lors du dernier Conseil Municipal. Depuis, la présidente de l'A.C.A.R.P.A., Madame Claire TRASSOUDAINE a proposé la candidature de Madame Laurie GOURDON, en remplacement de Madame Nicole MADEHORS au conseil d'administration de l'E.H.P.A.D. *(Conseil Municipal du 21 septembre 2016)*

Réhabilitation des fusillés pour l'exemple entre 1914 et 1918 :

Monsieur Jacky TEXIER, représentant le bureau départemental de la Libre Pensée, sollicite la commune de Nexon afin qu'elle apporte son soutien « dans cette démarche de justice que constituerait la réhabilitation des 639 Fusillés pour l'exemple, leur rendant ainsi qu'à leur famille honneur et dignité ».

Le conseil municipal ne souhaite pas apporter son soutien à cette démarche et se prononce contre la réhabilitation des fusillés pour l'exemple. *(Conseil Municipal du 21 septembre 2016)*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des voix (2 pour, 3 contre et 12 abstentions) ne souhaite pas apporter son soutien à cette démarche.

Brocante professionnelle : autorisation de signer la convention d'occupation du domaine public et fixation du montant de la redevance :

Le Maire expose que Monsieur DELACHARIE vient de créer son association « Nexon Broc' » afin de pouvoir organiser une brocante professionnelle, sur la place Annie Fratellini, tous les 3èmes samedis du mois.

Le bureau municipal a proposé de lui fixer un montant de redevance d'occupation temporaire du domaine public de 180 € par brocante (pas de brocante en juillet et en août). *(Conseil Municipal du 24 novembre 2016)*

Convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'implantation de conteneurs de collecte T.L.C. (textiles, linges de maison, chaussures) :

Le Maire expose que le S.Y.D.E.D. a confié la gestion de la filière des textiles usagés au RELAIS 23 (à la place de l'entreprise NTA en liquidation judiciaire), membre du RELAIS France acteur de l'économie sociale et solidaire et opérateur leader national du secteur de la collecte et de la valorisation des T.C.L. *(Conseil Municipal du 24 novembre 2016)*

Fixation du nombre de dimanches pouvant être travaillés toute la journée pour l'année 2017 :

Le Maire expose que le directeur de la société SUPER U de Nexon a demandé à la commune de fixer un maximum de dimanches autorisés à travailler, au-delà de 13 heures, pour l'année 2017, il est particulièrement intéressé par les dimanches 24 et 31 décembre 2017 de 8H45 à 16H00, afin de servir au mieux sa clientèle pour les fêtes de fin d'année. *(Conseil Municipal du 24 novembre 2016)*

Le conseil municipal émet un avis favorable à la majorité des voix (4 contre, 13 pour) pour une ouverture des deux dimanches demandés.

Achat de parcelles appartenant à la SARL LOTICIM :

Le mandataire judiciaire de la Sarl LOTICIM, en liquidation judiciaire, propose à la commune d'acheter deux parcelles ZH 207 (141 m²) et ZH 352 (107 m²), en bordure de la rue Louis Aragon.

Le bureau municipal avait émis un avis favorable et proposé un prix de 1 €/m². Ces parcelles permettent d'élargir la voie concernée. *(Conseil Municipal du 15 décembre 2016)*

Modification de la composition du comité consultatif de la pêche :

Il est proposé de remplacer Aurélie THEVENY par Daniel FAUCHER dans ce comité. *(Conseil Municipal du 15 décembre 2016)*

Avec l'accord du conseil municipal, deux délibérations sont rajoutées à l'ordre du jour et adoptées :

- Déplacement du panneau lumineux de la C.C.P.N., de la place de la République à la place de la Bascule : autorisation accordée au Maire de signer la convention d'occupation temporaire du domaine public à intervenir.

- Décision d'adhérer au Conservatoire des Collections Végétales Spécialisées afin de permettre une reconnaissance nationale de la collection de sauges (adhésion de 40 € en 2016). *(Conseil Municipal du 26 octobre 2016)*

Les décisions sont votées la plupart du temps à l'unanimité.
Dans le cas contraire le résultat du vote est mentionné.

Communauté de Communes

Présentation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) portant sur le transfert de la médiathèque Markoff de la commune de Nexon à la communauté de communes :

Le Maire expose que le Préfet a validé, par arrêté du 21 juillet 2016, la prise de la compétence « lecture publique » par la communauté de communes du pays de Nexon. En conséquence, depuis le 1er septembre 2016, l'entretien et le fonctionnement de la médiathèque Markoff sont transférés de la commune de Nexon à la communauté de communes.

Le 6 septembre, les membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées ont examiné les charges liées à la médiathèque et les modalités de leur prise en charge par la communauté de communes.

Lors de sa séance du 13 septembre, le conseil communautaire a émis un avis favorable sur le rapport de la C.L.E.C.T.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, ce rapport doit être soumis à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres. Il sera adopté si la majorité qualifiée des communes émet un avis favorable. *(Conseil Municipal du 26 octobre 2016)*

Autorisation de signer le procès-verbal de mise à disposition de la médiathèque Markoff :

Le conseil communautaire de la C.C.P.N. a approuvé, le 13 septembre dernier, les termes du procès-verbal de mise à disposition de la médiathèque Markoff. Le transfert de la compétence « Lecture publique » entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence. Cette mise à disposition est gratuite.

Il revient au Conseil Municipal de se prononcer, à son tour, sur ce procès-verbal et d'autoriser le Maire à le signer. *(Conseil Municipal du 21 septembre 2016)*

Médiathèque intercommunale : remboursement de la moitié du coût de la réparation du système de chauffage-ventilation ainsi que des indemnités d'assurance concernant un agent transféré :

La C.C.P.N. a demandé que la commune prenne en charge la moitié d'une facture de réparation du système de chauffage-ventilation de 9.681,19 €, soit 4.840,95 € TTC.

Par ailleurs, un agent transféré est en arrêt maladie depuis le 30 juillet 2016, la commune perçoit les remboursements de l'assurance statutaire (SOFAXIS) et doit reverser ces sommes à la C.C.P.N.. Ce reversement ne pourra s'effectuer que lorsque la commune aura pris la décision, quant à l'imputation ou non au service, de l'arrêt de travail, après avis de la commission de réforme. La C.C.P.N. rémunère l'agent transféré depuis la date du 1er septembre 2016, à demi-traitement depuis le mois d'octobre (+ de 90 jours d'arrêt maladie ordinaire dans l'année).

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer une convention de remboursement des sommes précitées. *(Conseil Municipal du 15 décembre 2016)*

Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Nexon

Le Maire expose que la C.C.P.N. propose de modifier ses statuts afin de respecter deux objectifs :
- que la rédaction des statuts soit en conformité avec les dispositions prévues par la loi NOTRe concernant les compétences des communautés de communes,
- d'actualiser certains points inscrits dans les statuts actuels, afin de faciliter l'agrégation avec les statuts de la Communauté de Communes des Monts de Châlus, en vue de la constitution des statuts de la future communauté de communes. *(Conseil Municipal du 26 octobre 2016)*

Présentation du projet de statuts de la future communauté de communes issue de la fusion des Communautés de Communes du Pays de Nexon et des Monts de Châlus :

Le Préfet de la Haute-Vienne prendra, d'ici le 31 décembre 2016, un arrêté portant fusion des communautés de communes des Monts de Châlus et du Pays de Nexon, qui mentionnera notamment les compétences de la nouvelle communauté de communes. *(Conseil Municipal du 26 octobre 2016)*

Election des conseillers communautaires

Le Maire expose que la commune voyant son nombre de sièges diminuer à l'issue de la nouvelle répartition des sièges de conseillers communautaires, de 7 à 5 conseillers communautaires, doit élire ses nouveaux représentants à la représentation proportionnelle au scrutin de liste à un tour, sans adjonction, ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. Les dépôts de liste sont autorisés jusqu'au dernier moment. Une seule liste ayant été présentée, Fabrice GERVILLE-REACHE, Valérie LACORRE, Daniel FAUCHER, Claude BEAUPUY et Estelle BEQUET ont été élus et représenteront la commune au nouveau conseil communautaire. *(Conseil Municipal du 15 décembre 2016)*

Travaux

PAROLES D'ELU

Pour ce premier bulletin de l'année, j'aimerais tout particulièrement mettre l'accent sur l'initiative et la volonté des agents en charge de l'entretien des bâtiments d'avoir mis en lumière le bourg, avec beaucoup de goût et d'inventivité, à l'occasion des fêtes de Noël.

Christian BETHOULE, Adjoint en charge des travaux et de la voirie

TRAVAUX REALISÉS

Stade

Des **barrières en bois** ont été posées en régie pour matérialiser l'emplacement d'un **parking** destiné aux manifestations sportives et aux différents entrainements et ainsi limiter les stationnements dans la rue. Un éclairage de ce même parking a été réalisé par le S.E.H.V. (Syndicat Energies Haute-Vienne).

Travaux de peinture en régie

La salle d'accueil du camping, les volets du bâtiment des Restos du Cœur, les volets des appartements situés à proximité de l'école primaire ont été repeints par les services techniques.

Ecole Maternelle

L'entreprise LACOUTUTIERE est intervenue pour des travaux de réparation sur la ventilation car le taux de radon était un peu trop élevé.

Voirie

Deux **traversées de route** ont été effectuées par l'entreprise C.M.C.T.P., l'une sur la route des Vanneaux, l'autre au Moulin des Moulins.

Un enduit de consolidation a été réalisé sur les rochers route des écoles par l'E.U.R.L. Cédric RIMBAUX .

Les **travaux d'élagage** demandés par la commune aux propriétaires de parcelles bordant les voies communales et nécessaires à leur entretien, sont en cours.

PROJETS EN COURS OU À VENIR

Le bâtiment Markoff pour la construction de **salles associatives et de deux logements sociaux** : le gros œuvre est pratiquement achevé et la pose du placo débutera probablement début janvier dès que la pose des menuiseries sera faite.

Un **chalet au centre équestre** pour l'association les "Blablas du Parc" : Thierry FURELAU, architecte, a commencé la consultation des entreprises.

L'entreprise EIFFAGE réalisera courant mars 2017 quatre **ralentisseurs** sur les entrées de bourg suivantes : RD.17 (route de la Meyze et rue Georges Brassens), RD.11 rue André Furelaud, RD.15 rue du 08 mai 1945 .

Un **terrain de pétanque** sera réalisé courant janvier par l'entreprise C.M.C.T.P. sur le haut du camping (terrassement en cours).

LE TRAIT D'UNION - Espaces verts

Le Jury Régional des Villes et Village fleuris, lors de son passage le 25 août dernier, a confirmé le label **« Ville Fleurie 2 Fleurs ».** Ils ont apprécié le fleurissement autour de la mairie, du chapiteau, du centre Agora...

Les variétés qui composaient les massifs, étaient de qualité et faisaient preuve de créativité pour les compositions.

Le jury a également mesuré la rénovation du Jardin des Sens, dans sa globalité, avec le parcours autour de la Maison de Retraite. Cet espace engendre une dynamique sociale et humaine qui est très appréciée.

Rétrospective sur l'année 2016 au Jardin des Sens :

- Une nouvelle entrée au jardin située en face du chemin des écuries et au bout du « parking vert ». Celle-ci a simplifié le stationnement de nos visiteurs et a offert un accès à nos habitants plus sécurisant.
- Une nouvelle signalétique du jardin, a permis aux usagers de circuler de manière plus cohérente et de ne pas passer à côté de collections et autres des moins surprenantes.
- Un nouveau massif a vu le jour près du lavoir ce qui a permis de valoriser cet espace.
- La collection de sauges s'est portée à merveille cet été, il faut savoir que notre collection est très importante de par son nombre mais aussi de par sa qualité. Et cette année nous la présentons au Conservatoire des Collections Végétales Spécialisées afin qu'elle puisse être reconnue d'intérêt national. Ce qui fera parler encore un peu plus de Nexon et de son fleurissement.

Nouveau thème, nouveau décor pour un potager riche en découverte, le deuxième point phare de notre jardin a ravi tous les visiteurs. La jardinière du site a proposé de nous faire voyager au fil des différentes époques que notre pays a connues pour nous parler de l'évolution des légumes au potager. Ce pôle transformé en classe à ciel ouvert a su passionner petits et grands. Si vous ne l'avez pas vu en 2016 pas de panique, elle le remettra en place en 2017.

Une commande de pots, jardinières pour la somme de 6.000 € a été réalisée afin de remplacer ceux qui ont brulé dans l'incendie des poulinières.

La commune a fait **l'achat d'un véhicule neuf** de marque Piaggio Porter à SMB Motoculture (27.590,40 € T.T.C.). Très maniable, ce véhicule servira essentiellement aux agents du fleurissement et également aux différentes interventions à l'intérieur du cimetière.

Les membres du jury ont décidé d'attribuer **le Prix des « jeunes pouces du Fleurissement » à notre agent Elsa SAUNIER** afin de la récompenser pour son travail, son enthousiasme et son engagement dont elle fait preuve dans son métier !

Valérie LACORRE adjointe en charge du fleurissement et du cadre de vie tient à remercier particulièrement les bénévoles des Amis des Fleurs pour leur aide précieuse pendant les journées nettoyage, plantations…au Jardin des Sens, et également tous les agents des services techniques pour leur travail durant l'année au niveau de l'entretien des différents espaces verts (stade, parc, camping…).

Saison Touristique

Comme nous l'avions écrit dans le précédent bulletin, la saison touristique 2016 demeurera une saison moyenne. La fréquentation du camping se maintient, voire augmente à certaines périodes. Les locations de chalets et mini chalets n'ont pas, par contre, fait le plein ; ce qui impacte nos résultats globaux.

Maintenant regardons vers l'avenir :

- une étude de positionnement de notre site va démarrer début 2017. C'est une première pour le site, cette réflexion permettra de réfléchir au meilleur positionnement possible pour le plan d'eau, le camping, les animations…
- des travaux d'embellissement, de la végétalisation, des petits équipements seront aussi prévus au budget 2017.

Avec le regroupement des communautés de communes du Pays de Nexon et des Monts de Châlus, il est indispensable que le site de La Lande soit intégré et puisse continuer à jouer sa « partition » pour des vacances ou des loisirs familiaux et conviviaux.

Pêche

L'Empoissonnement 2016 (400 Kg de gardons, 100 Kg de tanches, 60 Kg de carpes et 50 Kg de truites) a occasionné une dépense de 3.064,13 € T.T.C.

Les ventes des cartes de pêche, pour la saison 2016 ont été réparties de la façon suivante :

- 86 cartes à 20 € 1.720 €
- 13 cartes à 5 € 65 €
- 17 cartes à 70 € 1.190 €
- 18 cartes à 60 € 1.080 €

pour un montant total 4.055,00 €, soit prés de 600 € d'augmentation par rapport à 2015.

Le tarif des cartes de pêche reste inchangé pour la saison 2017 :

- Gratuite pour les enfants de moins de 12 ans accompagnés
- 5 € pour les enfants de 12 à 16 ans
- 20 € le mois
- 60 € la saison pour les résidants
- 70 € la saison pour les personnes extérieures à la commune.

La pêche ouvrira le samedi 25 mars 2017 et fermera le dimanche 5 novembre 2017.

La journée pêche à la truite organisée par « la Gaule Nexonnaise » doit avoir lieu le 18 mars 2017.

L'étang a été rempoissonné (400 kg de gardons, 50 kg de tanches, 70 kg d'ablettes et 35 Kg de brochets) pour 2017 à hauteur de 3.635,53 € T.T.C

Un lâcher de truites est prévu la dernière semaine d'avril.

En 2016, suivant l'arrêté préfectoral de restriction , nous avions l'autorisation de vider l'étang mais pas de le remplir. Donc le comité consultatif de la pêche a décidé uniquement d'abaisser le niveau pour ne pas pénaliser l'activité pêche, la saison prochaine.

LE NOEL A L'ECOLE : LES MEMES JOIES IMMUABLES…

Cette année, le Père Noël était accompagné par Monsieur Le Maire et quelques élus. Il a apporté des cadeaux et partagé le goûter traditionnel avec élèves et enseignants.

La commission « Vie-Scolaire » souhaite à toutes et à tous une bonne et heureuse année

LE PROCHAIN RENDEZ-VOUS DE LA COMMISSION

"Les Gueules Sèches de LIMOGES" ont été créées en 1922 par M. Pierre DESNOYERS avec quelques amis musiciens pour animer le Carnaval de Limoges, un de ces défilés d'après-guerre trop tristes à leur goût.

Devant le succès rencontré, les Gueules Sèches multiplient les prestations carnavalesques à Limoges et en Limousin où ils sont particulièrement appréciés et reconnus. Ils sont maintenant associés aux grands événements culturels et sportifs : matches du Limoges CSP (basket), rencontres de Fed Cup (tennis), matches du CAB (rugby), Tour de France, …

Leur joie de vivre, leur bonne humeur et leur musicalité se répandent également bien au-delà de leur région avec de nombreuses prestations à travers toute la France : Nice, Calais, Douai, Nantes, Mont de Marsan, La Rochelle, Sisteron, Albi, Chalon sur Saône, Nancy ... Leur renommée franchit même les frontières avec des prestations fréquentes en Allemagne, où ils sont jumelés avec les Zigeunerinsel de Stuttgart depuis 35 ans, mais aussi en Hongrie (Siófok), en Suisse (Genève), en Pologne (Gdsank), en Belgique (Gent) et en Espagne (San Sebastian).

C'est, par conséquent, avec beaucoup de joie et de plaisir que nous allons les accueillir à Nexon le 25 mars prochain à 20H30 à la Salle Georges Méliès. Ces musiciens hors pair nous ont concocté un concert unique remodelé spécifiquement pour l'occasion ! Alors à vos agendas !!

APPEL AUX FIGURANTS BENEVOLES

Pour le prochain **film** de Jean-Raymond Garcia et Anne-Marie PUGA intitulé « UN PEU APRÈS MINUIT (tournage prévu les 03 et 04 février 2017 à NEXON, salle Georges Méliès et le 05 février à LIMOGES), préacheté par France 2, avec India Hair dans le rôle principal, U.Production recherche **: des figurants bénévoles Hommes et femmes entre 18 et 40 ans.**

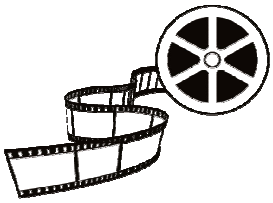

Merci d'envoyer un CV et PHOTOS par mail : upam-lefilm@uproduction.fr

LE TRAIT D'UNION - Commerces et services

Commission Urbanisme-Cadre de Vie - Commerces et Services- Agriculture

De nouveaux commerces s'installent, nous souhaitons un franc succès à toutes ces activités qui permettent de maintenir l'attrait du bourg de Nexon.

Merci de fréquenter les commerces et services de notre bourg.

N'hésitez pas à contacter l'Association « Les Pros de Nexon », Association des Commerçants, Artisans et Professions Libérales de NEXON, *récemment reconduite sous la présidence de Stéphane FRONTOUT - 06.62.50.19.68 -* www.pronexon@gmail.com

De nouveaux commerces ou changements de propriétaires du bourg

Gisèle DEBORD, Coiffeuse 2, place Annie Fratellini a fait valoir ses droits à la retraite et cède sa place à Mireille BONNETAUD

Le cabinet d'Assurances GENERALI a laissé place au Caviste-Epicerie fine Michel ROCHE « Ô Chapiteau des Vins » - 9, rue Gambetta

Séverine JARDON a ouvert un dépôt-vente vêtements enfants 0-16 ans , articles de puériculture, jouets, livres ... « L'Armoire Magique » - 4, rue Victor Hugo

Gwenaëlle et Christophe GAUDIOZ vous invitent à découvrir 9, pl. Annie Fratellini : la « Crèmerie de Jadis » Fromagerie - Epicerie fine

De nouvelles installations

Praticien en hypnose Pauline BRUZAT - 8, av. Charles de Gaulle

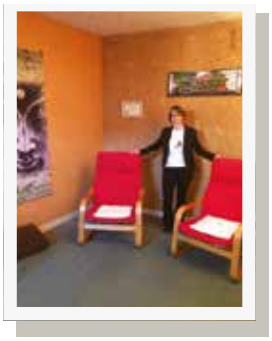

Ressource hypnose Carine CHARZAT - 10, rue Gambetta

Des mouvements

- M. Le Docteur Paul-Yves LAROUMAGNE - 8, La Petite Bouenne, a fait valoir ses droits à la retraite
- Mme Céline REBEIX, Psychologue 8, av. Charles de Gaulle exerce à présent sur LIMOGES
- M. Daniel GOSSELIN - garagiste 23, rue Gambetta, a également cessé récemment son activité.
- M. Fabrice GERVILLE-REACHE a cessé son activité au sein du Cabinet d'Architecture EPURE - 8, rue Victor Hugo mais l'activité se poursuit avec Anne SIMON - Architecte Urbaniste

Communauté de Communes du Pays de Nexon

Mise à disposition d'une salle de réunion - espace de travail partagé à Nexon

Afin de permettre aux habitants et professionnels d'avoir un lieu de travail, de réunion, équipé du haut débit, la Communauté de Communes met à disposition une salle dans son bâtiment AILE (Aide Intercommunale au Lancement des Entreprises) situé sur la zone des Gannes à Nexon (rue Georges Brassens).

En tant que particulier ou acteur économique, vous pouvez utiliser cette salle en espace de travail partagé, et disposer ainsi d'une connexion internet de qualité pour vos activités personnelles ou professionnelles (transfert de fichiers volumineux par exemple).

Cette salle peut également être réservée pour organiser des réunions. Elle dispose d'une capacité d'accueil de 20 personnes, avec mise à disposition d'un vidéoprojecteur et d'une machine à café.

Les tarifs de location (connexion internet comprise)

Salle de réunion :

- ½ journée : 30 euros
- journée : 50 euros

Espace de travail partagé (plusieurs utilisateurs possibles) :

- ½ journée : 6 euros
- journée : 10 euros

Pour **réserver cette salle**, contactez la Communauté de Communes Pays de Nexon-Monts de Châlus à Nexon au 05.55.58.37.90 ou par mail communautecommunenexon@orange.fr

Avancement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Suite au diagnostic du territoire, qui a permis de faire ressortir un certain nombre d'enjeux pour les différentes communes, l'heure est à l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.).

Il s'agit du projet global que la collectivité souhaite porter : les grandes orientations retenues pour le développement et l'aménagement de l'espace sont ainsi définies. Le développement économique, l'aménagement spatial, l'environnement, les transports ou encore les futurs équipements sont alors pris en compte.

Suite à la définition du P.A.D.D., les élus des 8 communes s'attacheront à définir les Orientations d'Aménagement et de Programmation (O.A.P.). Celles-ci ont pour objectif de définir les secteurs (zones à vocation d'habitation, touristique, économique…) qui feront l'objet de mesures spécifiques, comme par exemple, la lutte contre la vacance des bâtiments, la recherche d'une cohabitation avec l'activité agricole ou encore le souhait d'assurer le développement des communes.

Si vous souhaitez davantage d'informations, contactez la Communauté de Communes du Pays de Nexon par mail à communautecommunenexon@orange.fr ou adressez un courrier à l'attention de Monsieur le Président de la Communauté de Communes Pays de Nexon-Monts de Châlus – 6, place de l'Eglise – 87800 NEXON.

Fusion de la Communauté de Communes du Pays de Nexon et de la Communauté de Communes des Monts de Châlus

Dans le cadre de la loi « NOTRe » (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), imposant le regroupement de collectivités, les communautés de communes du Pays de Nexon et des Monts de Châlus vont, après plusieurs mois de travail, fusionner pour devenir une seule et même entité.

La nouvelle Communauté de Communes exercera notamment différentes compétences :

- *Le développement économique*
- *L'aménagement de l'espace* (y compris l'élaboration des documents d'urbanisme)
- *Le tourisme* à travers un office de tourisme intercommunal et la gestion de certains équipements touristiques
- *La gestion des déchets ménagers*
- *Les services à la population* : pour l'enfance, la petite enfance et la jeunesse, en faveur des personnes âgées, le maintien des services de proximité
- *La lecture publique* avec les médiathèques

D'autres domaines, tels que la gestion de milieux aquatiques et prévention des inondations ou encore l'eau et l'assainissement seront étudiés ultérieurement par la collectivité, du fait de la technicité liée à ces nouvelles compétences.

DAVID EYRICHINE : EN ROUTE POUR LES CHAMPIONNATS DU MONDE DE LABOUR

Il n'avait pas envie d'y aller. La sécheresse de l'été avait rendu la terre sèche et dure. Il n'avait pas pu s'entraîner. Le nexonnais **David EYRICHINE** 39 ans, Champion de France de labour en planches en 2009, embarque finalement son tracteur et sa charrue pour le concours organisé par France Labour lors des « Terres de Jim », la grande fête agricole des Jeunes Agriculteurs qui avait lieu cette année en Vendée.

« *"Papa, il faut que tu y ailles !" m'a dit ma fille de 9 ans, qui laboure déjà* », confie David. Alors il y est allé en se disant : « *Ça fera ce que ça voudra » !*

Et le voilà sur la plus haute marche du podium devançant largement le second et se voit ainsi **qualifié pour les championnats du monde** à Nakuru au Kenya les 1er et 02 décembre 2017… il disposera d'une surface de 800 ha… le souci, c'est la météo… les championnats sont organisés entre la saison sèche et la saison des pluies, mais il peut y avoir des surprises ! Nous vous tiendrons bien évidemment au courant ...

Bonne chance David !

BÉNÉVOLAT ASSOCIATIF : DAMIEN GOSSELIN RECOMPENSÉ

Le 03 octobre dernier, dans le cadre du **prix du Bénévolat 2016**, un jury a sélectionné 11 bénévoles parmi les 165 dossiers déposés, et c'est, accompagnés de leurs présidents d'associations et de leurs proches, qu'ils ont été reçus à la Chapelle de la Visitation à LIMOGES. **Damien GOSSELIN**, Secrétaire au Club Hand Sud 87, et les 10 autres bénévoles se sont vus remettre des équipements pour leur association (tablettes, appareils photos…) et la **médaille du Département.**

Emotion, partage et sincérité ont été les maîtres-mots de cette soirée conviviale qui a su mettre à l'honneur l'engagement de ces bénévoles indispensable à la vitalité du territoire haut-viennois.

Bravo et merci Damien pour ton investissement.

MEDAILLE FEDERALE POUR FABIENNE GONCALVES

Le 17 décembre dernier, **Fabienne GONCALVES**, Présidente du T.C.B.N. (Tennis Club Bosmie Nexon) s'est vu remettre la **Médaille Fédérale de Bronze de la F.F.T.** (Fédération Française de Tennis) par le Comité Départemental de Tennis de la Haute-Vienne pour son engagement au sein de son club.

Félicitations Fabienne.

REMISE CITOYENNE DU BREVET DES COLLEGES

Selon les souhaits du Président de la République, le Ministère de l'Education Nationale a mis en place une petite cérémonie de remise des diplômes du Brevet des Collèges.

Le collège Arsène Bonneaud a organisé une manifestation le 30 septembre dernier.

Daniel FAUCHER, Claude BEAUPUY, Adjoints et Martine DAPY, Conseillère Municipale, ont représenté la municipalité.

Une occasion de féliciter les élèves qui ont obtenu leur premier diplôme et de rappeler le rôle essentiel de l'école dans la République.

Amicale du 3ème Age

Activités passées du 3ème quadrimestre 2016

Le samedi 10 septembre : nous avons fait le ***voyage d'une journée en Dordogne*** : *le gouffre de Proumeyssac*, *l'abri de Laugerie Haute* et *les jardins de Marqueyssac*. Nous avons eu très beau temps, un peu chaud mais tout s'est bien passé.

Le dimanche 18 septembre : nous avons participé à ***la brocante à Nexon*** avec notre stand, comme de coutume. Il y a eu un peu de monde mais il n'a pas fait très beau.

Le dimanche 9 octobre : c'était notre ***thé dansant d'automne*** avec *Nicole BERGÈS.* Nous avons eu un peu de monde, les personnes qui s'étaient déplacées ont bien dansé et ont mis de l'ambiance.

Le jeudi 20 octobre : nous avons fait notre ***marche d'automne*** sur *le circuit bleu*. Nous avons eu très beau temps et au retour nous avons pris le repas de midi au restaurant *Le Noctambule*, place Annie Fratellini. Nous avons passé une belle journée.

Le samedi 29 octobre : c'était la ***soirée théâtrale*** *avec les Troubadours de la Combade* qui une fois encore, nous ont fait passer une soirée très agréable.

Le dimanche 13 novembre : nous avons fait salle comble pour notre ***loto*** qui a été un succès : les participants sont repartis conquis par les lots qu'ils avaient eu la chance de gagner.

Le dimanche 4 décembre avait lieu notre ***repas de fin d'année*** offert à tous les adhérents. Le menu avait été préparé par le restaurateur *Frédéric MASSY et son équipe* ; nous avons passé une très bonne journée.

Le mercredi 04 janvier ***: assemblée générale.***

Quelques dates à retenir

Dimanche 12 février : notre **concours de belote annuel** ouvert à tout le monde : "amis beloteurs, notez cette date".

Dimanche 09 avril : notre **thé dansant de printemps** avec l'orchestre Vincent GAVINET : c'est une première pour nous.

L'Amicale vous souhaite à toutes et à tous une bonne année 2017
et encore **merci *à tous ceux*** qui soutiennent l'Amicale du 3ème Age de Nexon

Bonne Année - Bonne santé

F.N.A.C.A.

Le 11 novembre dernier, le Comité F.N.A.C.A. (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie) de NEXON a invité ses 91 adhérents au Centre Agora à l'occasion de son assemblée générale.

Lors de cette réunion, un point a été fait sur l'année passée. En 2015-2016, l'effectif du comité s'est maintenu grâce aux nouveaux adhérents. A noter que les membres sont, soit d'Anciens Combattants, soit des veuves d'Anciens Combattants. 13 font partie des effectifs du comité de Nexon.

Depuis la précédente assemblée générale, le comité a eu la tristesse de perdre deux adhérents. Une minute de silence a été observée en leur mémoire. Pendant l'année écoulée, les membres du comité ont participé à plusieurs réunions et cérémonies officielles (16 février, 19 mars, 8 mai, 11 novembre), celles-ci seront reconduites en 2017.

Le 8 octobre 2016, une **stèle érigée à la mémoire des morts pour la France en Algérie, Maroc, Tunisie « 1952-1962 » a été inaugurée à NEXON** (square Charles de Gaulle).

Cette cérémonie était organisée par la municipalité et le Comité Intercommunal F.N.A.C.A. de Nexon, en présence de 17 Drapeaux, de Annick MORIZIO, Députée suppléante, de Christian REDON-SARAZI, Sénateur suppléant et Maire de MEUZAC, de Monique PLAZZI et Stéphane DELAUTRETTE, Vice-Présidents du Conseil Départemental, de Fabrice GERVILLE-REACHE, Maire de Nexon, de Maurice DEGOT, Président Départemental de la F.N.A.C.A., de Paul ROGER, Président du comité cantonal et de Jean LEONARD, Président du secteur de ST-YRIEIX LA PERCHE. Un nombre important d'adhérents était également présent.

Le comité remercie la municipalité d'avoir participé au financement de cette stèle et de l'organisation, il remercie également la présence des portes drapeaux F.N.A.C.A. voisins, ainsi que les représentants du Souvenir Français.

Nous devons chaleureusement remercier :

- M. Fernand ROUSSIN et son fils Jacques qui ont gracieusement offert la pierre,
- M. Christian LASPOUGEAS, qui, avec son engin de levage, en a permis le transport,
- M. Pierre NARDOT qui a bien aidé pour la mise en place,
- Les établissements MOREAU qui ont offert le sable.

Ainsi, grâce à vous tous, nous avons pu réaliser ce projet.

Cette cérémonie s'est terminée par un vin d'honneur offert par la municipalité de Nexon, salle Georges Méliès.

Projets 2017 :

30 janvier :	réunion de secteur à BUSSIERE-GALANT
19 mars :	cérémonie à NEXON suivi d'un Thé dansant avec Christophe COINEAU
02 avril :	fête départementale à SAINT-JUNIEN
Date à préciser :	repas du comité de NEXON
07 septembre :	journée grillades à NEXON

Le bureau a été reconduit dans sa totalité.

Bonne année à tous !

Vivre Nos Différences

« Vivre Nos Différences » prend le relais de l'antenne de Réseau Bulle 87 et, désormais, représente tous les handicaps. Nos ateliers, nos cafés-rencontres sont ouverts à tous et à tout âge

« Vivre Nos Différences » a pour objet principal l'intégration de la personne handicapée et propose plusieurs actions : sensibilisation, soutien, écoute...

Tous différents ! Tous uniques !

- Aide administrative, accès aux droits
- Réflexion sur le devenir de la personne adulte handicapée
- Organisation de café-rencontre, d'ateliers mobilité et d'habileté sociale ouvert à tous et à tout âge.

Nous recherchons des personnes volontaires pour animer nos ateliers enfants et adultes.

Renseignements :
Marjorie LEPELVE - Tél. : 06.51.08.47.72 courriel : vivrenosdifferences@gmail.com Facebook : Vivre Nos Différences

Tennis Club Bosmie Nexon

Le T.C.B.N. a démarré sa saison 2017 en septembre. Le club compte à ce jour 66 licenciés. Les cours sont assurés par Sébastien FOUGERAS, D.E. stagiaire.

La présidente Fabienne GONCALVES a été réélue pour 2 ans.

Le club a récemment participé au Téléthon en organisant un tournoi de mini Tennis où 25 personnes ont pu s'amuser et offrir leurs dons.

La fin de l'année civile s'est clôturée par la journée de Noël avec tournoi pour les enfants, récompensés par des médailles offertes par le Père Noël.

Puis remise des coupes du Tournoi Interne 2016 avec comme vainqueur :

- 13/14 garçons : Yanis BUISSON
- 15/16 filles : Emma DEFAYE
- 17/18 garçons : Benjamin MAURY
- Femmes Général : Clara GONCALVES
- Femmes 4ème série : Christel ROUX
- Hommes Général: Sébastien FOUGERAS
- Hommes 4ème série : Frédéric GEOFFRION

Débroussaillons l'Expression à Nexon

Samedi 11 février 2017 à 20 H 30
NEXON Salle Georges Méliès

« Le Trottoir d'en face »

présenté par *Débroussaillons l'Expression*
Première partie : groupe *MAPATAZZ*

Le Trottoir d'en face se situe dans la lignée du groupe *Boulevard des Airs* ou des Têtes Raides. Un rock festif, pétillant, frais avec des premières parties remarquables de *La Rue Ketanou, Les Ogres de Barback, de Sinsemillia, de Babylon Circus, de De Palmas*…

Allez les découvrir : http://www.debroussaillons-lexpression.com/

Vente des places chez notre partenaire
Pressing Du Fil Au Fer **Tél. : 05-55-57-54-39**
(Galerie de Super U à NEXON)

Tarif en pré-vente :
- tarif plein : 18 €
- tarif réduit : 16 €
- tarif réduit : 2 € (jeunes de 3 à 25 ans, habitants de la Communauté de Communes du Pays de Nexon).

Tarif unique en vente le jour du spectacle 20 €

Merci à la municipalité de NEXON pour son accueil.
Toute l'équipe de l'association « Débroussaillons l'Expression» de ST-MAURICE LES BROUSSES vous souhaite une bonne année 2017 !

Les Amis des Fleurs

Programme des activités du 1er semestre de 2017

Les années se suivent et se ressemblent, dirait-on, quand nous consultons le calendrier 2017 de l'association, tant par le nombre d'opérations menées sur le Jardin des sens, par l'organisation de voyages où des jardins remarquables vont s'ouvrir à nos yeux, que par des manifestations à caractère plus que régional avec ***la journée des plantes du dimanche 16 avril****.*

Nous entrons dans notre 29e année d'existence, un parcours jalonné de tant de manifestations, réussies pour la plupart, et ceci grâce à vous les adhérents, toujours aussi nombreux, à votre participation sans cesse renouvelée dès que nous avons eu besoin de vous pour le Jardin des sens, à vous membres du bureau et du Conseil d'Administration qui avez su mener à bien toutes ces opérations, à vous élus et employés de la commune de Nexon, de votre aide, de votre compréhension sur le beau projet Jardin des sens, du développement d'un fleurissement qui a changé la physionomie du bourg. Nous souhaitons pour 2017, une année pleine de fleurs, de fruits... enfin une année de partage, de convivialité, d'espérance pour une Nature si malheureusement maltraitée.

- SAMEDI 7 JANVIER : Assemblée générale, à 14H30, au Centre Agora, compte rendus des activités et des bilans de l'association, présentation du calendrier des opérations à mener pour 2017, renouvellement du bureau et membres du C.A., appel à cotisations, questions diverses. Un pot suivi de la galette des rois clôtureront cette assemblée générale.

- SAMEDI 25 FEVRIER : Réunion de préparation pour la journée des plantes, à 14H00, au Centre Agora. Définition des tâches, remise à plat des installations sur site, suggestions pour la restauration, publicité (panneaux, affiches, internet...), etc... *Prévenir de votre présence à cette réunion en contactant Jacqueline LACORRE au 05.55.58.19.95.*

- SAMEDI 18 MARS : Séance de taille et greffage des arbres fruitiers, rosiers, arbres d'ornement; rendez-vous au Jardin des Sens, passerelle entre les générations. Toute la journée, participation libre et gratuite. A partir de 9H00 jusqu'à 12H00. Reprise à 14H00 jusqu'à 17H00. Des professionnels (Raymond DEXET, Pierre ROUGIER et Yann DUFLOT) seront à votre écoute et possibilité de tailler et greffer vous-même.

- DIMANCHE 16 AVRIL : JOURNEE DES PLANTES. Parc du château de Nexon, de 9H00 à 19H00 (sans interruption), avec stands de restauration. Vous y découvrirez plantes vivaces, arbustives, aquatiques, rosiers, bougainvilliers, clématites, du mobilier de jardins, de la librairie, etc… Des professionnels seront à votre disposition pour tous conseils. Durant celle-ci sera organisée une conférence sur les hydrangeas par Paul DENOU et son parrainage par le paysagiste et collaborateur de Stéphane MARIE de l'émission " Silence ça pousse ! ".

- DU SAMEDI 27 au DIMANCHE 28 MAI : Première destination la Touraine, avec la visite du parc et du château du Rivau (classé jardin remarquable), ensuite le village de Chédigny et la Fête des Roses (seul village en France classé jardin remarquable, plus de 700 rosiers dans les rues du village, sans compter les nombreuses vivaces qui bordent ses rues) ; coucher vers Amboise et le lendemain direction le Festival International des Jardins de Chaumont-sur-Loire.

Si vous êtes intéressé(e)s par ce voyage, demander le bulletin d'inscription, pour la réservation, à Mme Maryse THARAUD, 3, Le Mas, 87800 Nexon. Tél. : 05.55.58.23.35.

Comité des Fêtes

Bonne et heureuse année à toutes et à tous

Le 18 septembre dernier, nous avons organisé notre traditionnel **vide grenier** ; au départ 98 inscrits, mais les caprices de la météo en ont découragé une dizaine. Malgré tout, nous avons passé une bonne journée, promeneurs et vendeurs étaient satisfaits.

Le 11 décembre, le **marché de noël** s'est déroulé, dans le centre bourg ; quelques 45 exposants ont fait le déplacement et après une mise en route dans le froid, les premiers visiteurs ont déambulé parmi les différents étalages, les enfants ont attendu le père noël qui leur a amené des friandises et des petits cadeaux. Notre tombola a remporté un franc succès. Au nom du Comité des Fêtes, je tiens à remercier les commerçants qui ont répondu favorablement à notre demande de lots. Le groupe « TCHIMBÉ » a animé une partie de la manifestation.

Et pour finir l'année, le 31 décembre, pour la deuxième année consécutive, nous avons organisé le **réveillon de la St-Sylvestre** animé par Didier MARIO et ses musiciens, le magicien a également contribué à la réussite de cette soirée ; nous avons servi plus de 150 repas. Tout s'est très bien passé, une bonne ambiance, et un gros travail pour les quelques bénévoles présents ce soir-là, je leur dis merci.

En espérant vous retrouver l'an prochain, n'hésitez pas à venir nous rejoindre, **nous manquons de bénévoles.**

Association Sportive Nexonnaise

Voila 4 mois qu'une nouvelle saison vient de débuter avec un 1er **bilan** avant la trêve hivernale.

Après le retour de notre équipe fanion au niveau district, l'encadrement de nos équipes a évolué avec pour coach, un joueur du club David BROUILLET. Quant aux équipes, elles sont encadrées par un mélange d'anciens et nouveaux dirigeants. Pour l'équipe 1 l'encadrement est composé de David BROUILLET, Eric VILLENEUVE et Alain MAGNAUD et pour l'équipe 2 c'est Christian PARTHONNAUD, Robert JENESTE et Bernard RIBET qui l'assurent.

Pour ce qui est du côté sportif les entrainements ont repris depuis le début août avec une fréquentation plus que correcte et plusieurs matches amicaux

Ceci a surement été la base du petit exploit que notre équipe fanion a réalisé en Coupe de France en éliminant au premier tour une équipe de Promotion d'Honneur et en atteignant le 4ème tour de celle-ci (jamais atteint par le club précédemment). Décidément la coupe lui sourit, dès son retour en coupe du centre ouest, elle a encore éliminé une équipe de promotion d'Honneur, mais n'a rien pu faire contre GOUZON qui évolue en division d'honneur régionale où elle s'est inclinée sur le score de 3/0, très flatteur pour les visiteurs d'un jour et qui ne reflète pas la physionomie de la rencontre. Pour ce qui est du championnat, les matches ne sont pas du même niveau technique, ce qui est beaucoup plus dur pour cette équipe qui recherche le jeu avant tout. Elle est classée 9ème avec 4 victoires, 2 nuls, 4 défaites et 1 match en retard. Dommage qu'elle se mette très vite dans la difficulté en offrant des buts tout faits à ses adversaires et doit très souvent courir après le score et perd des points au classement.

Pour l'équipe 2, quant à elle, elle a des résultats très irréguliers et peut rivaliser avec les premiers de la poule et perdre contre les équipes du bas de tableau. Elle est classée 8ème de sa poule avec 4 victoires, 2 nuls et 5 défaites. Engagée en challenge des réserves elle termine 2ème de sa poule avec 1 victoire, 1 nul et une défaite. Elle est qualifiée pour la deuxième phase.

Pour ce qui est de l'extra sportif nous avons réalisé notre traditionnel **loto** du mois de décembre, qui s'est soldé par un très vif succès ou plus de 300 personnes étaient rassemblées pour se partager les différents bons d'achat et lots de valeur mis en jeux.

Nous vous donnons rendez vous le **05 février** pour le premier match de championnat à NEXON contre ALOUETTE et ST-YRIEIX LA PERCHE et le **04 mars** pour notre 1er loto de 2017.

L'AS Nexon vous souhaite une bonne année sportive 2017.

Groupement de Jeunes de l'Ecole de Foot du Pays de Nexon

La saison 2016-2017 de l'Ecole de Foot du Pays de Nexon a commencé ses entrainements le mardi 13 septembre 2016.

L'effectif aujourd'hui est de 130 licenciés dont 2 filles en U7 sur les 3 clubs : AS NEXON, US LA ROCHE L'ABEILLE et le FC ST-MAURICE LES BROUSSES. Elle possède au minimum une équipe dans chaque catégorie à part en U17 où il n'y a pas d'équipe pour cette saison.

Au niveau sportif, les catégories U7, U9 et U11 font des plateaux les samedis.

L'équipe U13 a été engagée en district niveau B et termine cette 1ère partie de saison 5ème sur 7

L'équipe U15 (formée principalement de U15 1ère année) finit dernière de son niveau mais la 2ème partie devrait mieux se passer car elle va être engagée à un niveau inférieur.

L'équipe U16 qui évolue en Promotion D'Honneur U16 termine ses matches « ALLER « en 5ème position. Elle est à la recherche de jeunes nés en 2001.

Et enfin l'équipe U19 qui évolue également en Promotion d'Honneur U19 termine 8ème sur 10. Les jeunes ont commencé à jouer avec les séniors de chaque club. Merci à ces dirigeants de commencer à intégrer ces jeunes pour la saison prochaine.

Nous préparons notre manifestation annuelle **: SOIREE POT AU FEU le Samedi 04 Février 2017**

Pour tous renseignements voici les coordonnées des membres du bureau :

Présidente : **Muriel MAURY - 06.89.85.88.92**
Trésorier : **Pascal BONNAUD - 06.87.89.62.48**
Secrétaire : **Julien EVRARD - 06.62.70.88.33**

Gymnastique Volontaire

GYM. V.
5, place de l'Eglise
87800 NEXON

Le père Noël s'est invité à la Zumba de l'association de GYM de NEXON

Avez-vous déjà vu un père Noël danser la Zumba ? Non ?

Pourtant, il était à Nexon en compagnie de la mère Noël … le jeudi 15 décembre

Tel un conte de Noël, il a entrainé avec lui toute une bande de lutins aux bonnets rouges et blancs.

Si vous voulez passer des moments joyeux, sortir de la morosité quotidienne ou de l'hiver, venez danser avec nous.

Les séances sont accessibles au plus grand nombre. Isabelle MOREAU vous embarquera dans son univers sur des chorégraphies qui vous feront voyager : latino, rock, musiques du monde… Pour la fin de l'hiver à carnaval, l'ambiance sera festive.

En attendant, vous pouvez nous rejoindre, les jeudis soirs de 20h00 à 21h00, salle Méliès (salle des fêtes) à NEXON. Il vous en coutera 64,50 euros de janvier au 30 juin 2017 (licence comprise). Dans ce forfait, une séance de fitness est comprise, elle a lieu tous les lundis soir de 19h30 à 20h30 au gymnase de Nexon avec Rosyne FAURIE.

Vous aurez également accès pour une cotisation modique à des séances de marches nordiques ou de pilâtes, activités mutualisées avec les clubs EPGV de la Meyze et Rilhac-Lastours. Ces trois clubs bénéficient du soutien de l'Etat (C.N.D.S.), du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, des Communes de Nexon, la Meyze et Rilhac-Lastours, et du Comité Départemental d'E.P.G.V. auquel elles sont affiliées **.**

☏ Contacts : Martine FOUGERAS, Secrétaire du Club : 05.55.58.25.59 – 06.70.96.18.26, et Sylvie GARRAUD, Présidente du Club : 06.81.79.67.78 et Marcel DELIAT - 05.55.58.13.47 (gym séniors les lundis de 15H30 à 16H30, salle Georges Méliès).

Notez deux dates importantes :

ZUMBA PARTY DEGUISÉE le vendredi 17 février 2017, salle Georges Méliès, à 20H30

PARCOURS DU CŒUR le dimanche matin 09 avril 2017 dans le parc du château de 9H30 à 12H30

L'Amicale de Pétanque Nexon/St-Maurice

L'assemblée générale de l'amicale de pétanque de Nexon s'est déroulée le 14 octobre dernier.

Lors de cette réunion il a été élu un nouveau bureau composé de : **Jean-Christophe CARPE (Président)**, Daniel LEGROS (Vice-président), Pascal FAUCHER (Trésorier), Sabrina LAPORTE (Trésorière Adjointe), Olivier LAPORTE (Secrétaire), Stéphanie CARPE (Secrétaire Adjointe) et Franck DESBORDES (Vérificateur aux comptes).

Un point sur les résultats 2016 a été fait avec toujours une aussi bonne participation de nos licenciés dans les concours comme dans les championnats. Ainsi nous renouvelons nos remerciements à l'ensemble de nos adhérents pour leur assiduité dans la pratique de cette discipline.

Un rappel sur les concours à venir pour 2017 a été fait et notamment les 6 heures organisées traditionnellement le lundi de Pâques. Il a également été annoncé parmi les projets à venir les terrains dédiés à notre activité qui devraient voir le jour d'ici la fin du premier trimestre 2017 sur le site de la Lande.

Nous invitons toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par la pratique de la pétanque à venir nous rejoindre et à contacter notre Président, Jean Christophe - Tel. 06.75.21.71.62 pour toute question ou renseignement divers.

En plus de cette restructuration du club, un repas dansant pour fêter **les 30 ans du club** le 26 novembre est venu clôturer cette année au bilan plutôt positif. Environ 80 repas ont été servis, salle Georges Méliès, et c'est sous le signe de la convivialité bien connue de l'UFOLEP que nos licenciés et invités ont pu fêter dignement cet anniversaire. Au cours de cette soirée **nous avons tenu à remercier Daniel LEGROS, sa femme Yvette et leurs enfants pour leur dévouement tout au long de ces années.**

En espérant que cette dynamique se poursuive pendant les années à venir !!

L'AAJPN, Centre Social du Pays de Nexon, propose aux habitants de la Communauté de Communes un éventail d'activités et de services pour différentes tranches d'âges :

Accueil de Loisirs pour les 4-12 ans et les 12-17 ans, Activités Récréatives, Accompagnement Scolaire, Réseau d'Echanges de Savoirs, Expositions, PIJ (Point Info Jeunesse), Point d'Accès Internet

Espace Rousseau – 87800 NEXON - Tél : 05.55.58.11.05
Horaires d'ouverture : Lundi (14H00-19H00) – Du Mardi au Vendredi (9H00-12H30/14H00-19H00)

RETOUR EN IMAGES SUR LA FIN D'ANNÉE 2016 !

✓ Inauguration de la Maison de Services au Public le 17 Novembre 2016

Dans la continuité de ses missions d'accueil, d'information et de services aux habitants, le Centre Social et la Communauté de Communes du Pays de Nexon vient d'être labellisée « Maison de services au public ».

Avec le soutien de l'Etat et des opérateurs partenaires (C.A.F., Pole Emploi, Caisse Primaire d'Assurance Maladie), la Maison de Services au Public propose :
- information et accompagnement pour tous dans les démarches de la vie quotidienne (emploi, administration, vie pratique, santé, accès aux droits, formations, loisirs…)
- diverses permanences d'organismes (cf. planning détaillé à la fin de ce bulletin municipal)
- Et aussi : consultation des offres d'emplois, aide à la rédaction de courriers et de C.V. (sur R.D.V), accès Internet (libre ou accompagné) pour vos recherches et démarches en ligne…

✓ Les projets du Foyer de jeunes de Nexon….

> Présentation par les jeunes de leurs projets : « Adothèque », « Skate et paill'ettes », « Echanges de jeunes avec la Pologne » lors d'une soirée sur l'engagement de jeunes Haut-Viennois à CHEOPS - Limoges
> Atelier « Chauffe Marcel ! » découverte de la borne musicale interactive avec les résidents de l'E.H.P.A.D.

✓ Le Coin-Troc : échanges et réemploi….

Le centre social de Nexon, en partenariat avec le SYDED et les ressourceries du département, accueille désormais dans un coin du hall un nouvel espace de libre échange : le Coin-Troc.

Celui-ci est matérialisé par un meuble qui permet de déposer les petits objets dont vous n'avez plus besoin (à condition que ceux-ci soient propres et réutilisables). Vous pouvez aussi prendre ce que vous voulez même si vous n'avez rien déposé.

Au sein du Centre Social de Nexon, ce nouveau coin-troc s'inscrit dans la même démarche de promotion des échanges et du réemploi déjà initié au travers du **BiblioTroc** (échanges et dons de livres) et de la **Grainothèque** (échanges de semences).

Tous les membres du Conseil d'Administration et l'équipe d'animation vous adressent leurs meilleurs vœux de fin d'année !

EN ROUTE POUR 2017

L'équipe du Sirque vous souhaite une très belle année…

COUP D'ŒIL DANS LE RÉTRO

25.062 **C'est le chiffre de fréquentation des actions menées en 2016 par le Sirque qui a pris un virage ambitieux à l'échelle de la nouvelle région, Nouvelle-Aquitaine… Nous en aurons fait des kilomètres avec les spectacles créés, des rencontres avec les artistes accueillis, des projets devenus réels à Nexon ou ailleurs, avec vous et grâce à vous… Un grand merci à toutes celles et ceux qui nous accompagnent et partagent notre engagement, notre curiosité et notre émerveillement !**

PRENEZ DE BONNES RÉSOLUTIONS… Abonnez-vous !

La carte d'adhésion, valable 1 an, coûte 15€, elle donne droit à des **réductions de 20 à 40% sur tous les spectacles à Nexon** et en Itinéraires, elle permet d'être informé régulièrement de notre actualité, d'être invité lors des rencontres artistiques « Hors Piste », de bénéficier de **réductions dans les établissements culturels partenaires** + d'autres surprises tout au long de l'année…

CE QUE VOUS RÉSERVE CETTE ANNÉE… LES TEMPS FORTS

PLEIN FEU SUR NEXON *LES PARCOURS CIRQUE*

_ **A L'ECOLE JACQUES-PREVERT** Elsa Guérin, artiste-auteure associée, et Julia Christ, équilibriste et danseuse, travaillent tout au long de l'année avec la classe de CE1-CE2. Des ateliers de pratique se déroulent sous le chapiteau autour du jonglage, de l'équilibre et d'un travail chorégraphique dans une approche ludique et créative.

_ **AU COLLEGE ARSENE-BONNEAUD** « Dire l'amour » sera le thème de l'EPI « Culture et création artistique » abordé par la classe de 4ème A dans une pratique interdisciplinaire conduite par 3 enseignants de français, musique et EPS: les élèves étudieront des textes et chansons autour de l'amour, en rédigeront également et les séquences d'EPS de mars et avril prochains se feront avec Julia Christ, équilibriste et danseuse. Le groupe d'élèves de 4ème en option cirque poursuit son atelier hebdomadaire à compter de janvier.

_ **AVEC L'ASSOCIATION D'ANIMATION ET DE JEUNESSE DU PAYS DE NEXON** Le Sirque propose un parcours cirque aux adolescents du Foyer de Jeunes qui peuvent bénéficier d'ateliers le mercredi après-midi, d'un stage de 3 jours pendant les vacances de Pâques… Faites votre cirque ! Nous ouvrirons également les portes du chapiteau à une Battle Hip Hop le samedi 11 mars 2017.

LE SIRQUE SOUTIENT… *EN RÉSIDENCES DE CRÉATION ET EN « HORS PISTE »**

* « *en dehors des pistes balisées* » **réf. Petit Larousse** Au Sirque, c'est un temps de rencontre, gratuit et ouvert à tous, permettant au public complice de découvrir et d'appréhender le mécanisme de construction d'un spectacle en assistant à une répétition et aux artistes de confronter leur travail. L'entrée est libre sur réservation.

_ « OUÏE » CREATION CLOWNESQUE DE LUDOR CITRIK / LE POLLU
Cédric Paga / Camille Perrin
HORS PISTE Lundi 13 mars 2017 > 20h Chapiteau Bang Bang – Nexon
Résidence de création à Nexon en Mars - Création automne 2017

_ « LE POIL DE LA BETE » D'ELSA GUERIN, AUTEURE ASSOCIEE
HORS PISTE Samedi 25 mars 2017 > 18h Chapiteau Sirque – Nexon
Une commande du Sirque - création été 2017

PREMIÈRES A NEXON

Les résidences de création sont aussi l'occasion de vous proposer les premières de certains spectacles achevés à Nexon. A petit prix… sachez en profiter !

_ « UNE BALADE SANS CHAUSSETTES » CIE ELEFANTO
Acrobaties, manipulation d'objets, clown, un spectacle jeune public pour s'aventurer à la découverte de soi et de l'autre.
Résidence de création du 8 au 19 novembre 2016 et du 20 mars au 2 avril 2017
Mercredi 5 avril > 16h30 & jeudi 6 avril > 14h et 20h Chapiteau Bang Bang – Nexon
En trois mots Genre : cirque-théâtre **-** Durée : 35/40 min **-** Tout public : pour enfants dès 5 ans et leurs parents **Tarif unique** 6€

CIRQU'EN BUS AU DÉPART DE NEXON… ON VOUS Y EMMÈNE !

_ « LE PAS GRAND CHOSE » création mars 2017 DE JOHANN LE GUILLERM
Mercredi 12 avril Théâtre Les Treize Arches – Brive
La nouvelle création de Johann Le Guillerm, seul en scène avec un établi mobile, quelques caméras, une pincée d'accessoires et un talent inouï - Pour adultes et enfants à partir de 12 ans

_ « VANAVARA » Spectacle de fin d'études de la 28ème promotion du CNAC mis en scène par LE COLLECTIF AOC
Vendredi 14 avril Sous chapiteau – Agora de Boulazac
Main à main, roue Cyr, trampoline, trapèze, mât chinois… Pour adultes et enfants à partir de 6 ans

EVENEMENT – APPEL A PARTICIPATION !!!

La Route du Sirque 2017 **vous donne rendez-vous du 7 au 26 août un peu partout dans Nexon.** Des stages, des spectacles, des concerts, des paris fous et des croisements audacieux pour petits, moyens et grands… sous chapiteaux, en salle et en jardin, la fête sera belle ! **Et si, vous aussi, vous participiez à l'organisation du festival ?** Participez selon votre temps ou ouvrez votre maison à des artistes invités… Le festival La Route du Sirque est une belle aventure humaine. Pour réussir ce pari, le Sirque a besoin de l'aide de bénévoles et de familles hébergeantes. Vous aimez faire de nouvelles rencontres, vous habitez Nexon et avez une chambre inoccupée, dans tous les cas, contactez nous au 05 55 00 98 35.

LA VIE DE L'ASSO >> **Après 7 années,** Anaïs Longiéras quitte le poste de responsable de l'action culturelle et artistique du Sirque et galope vers de nouvelles aventures. Elle a été le maillon essentiel dans le développement des projets d'action culturelle sur le territoire. Bienvenue à Kevin-Gabriel Fricot qui prendra ses fonctions début février pour développer les futurs projets de médiation du Sirque.

RENSEIGNEMENTS & RESERVATIONS 05 55 00 98 36 www.sirquenexon.com

Téléthon : édition relancée à Nexon

Pour la **30ème édition du Téléthon**, 8 associations nexonnaises ont apporté leur pierre à l'édifice des progrès de la recherche sur les maladies génétiques. Aidés par un soleil radieux, les bénévoles et les participants se sont rejoints pour unir leurs efforts.

La collecte de près de 1.500 € constitue, pour cette année de reprise de participation, un encouragement à faire mieux l'année prochaine.

INFORMATIONS DIVERSES

Remerciements

La Commune remercie en ces lignes les Sapeurs Pompiers de NEXON, pour la pose et la dépose du drapeau des Ostensions au sommet de l'Eglise de NEXON, qui a flotté durant toute cette année ostensionnaire.

Subventions Européennes

La Commune de NEXON va bénéficier de crédits F.E.D.E.R. (Fonds Européen de Développement Régional) dans le cadre du programme de réhabilitation thermique des bâtiments publics et logements sociaux (axe2) pour les travaux suivants :

- réhabilitation de la maison Markoff en salles de réunions et logements (14.172 €)
- travaux d'économie d'énergie et d'accessibilité de l'école Elémentaire Jacques Prévert (216.000 €)

UNION EUROPEENNE
Fonds Européen de développement Régional

Echéances Electorales de 2017

- A noter : **dates des prochaines échéances électorales** :

Les élections présidentielles :

1er tour : le dimanche 23 avril 2017 / 2ème tour : le dimanche 7 mai 2017

Les élections législatives :

1er tour : le dimanche 11 juin 2017 / 2ème tour : le dimanche 18 juin 2017

LE TRAIT D'UNION - Etat civil

Naissances

12 août : Robin Marco Nils MENGUS LAVAUD - 17, La Petite Bouenne
10 octobre : Eden ANSEL - 8, les Vanneaux
10 novembre : Nolhan Logan ANTOINE - 4, avenue Charles de Gaulle
13 novembre : Rayan COUDERT LAVET - 15, Les Vanneaux
19 novembre : Nahéma, Clarisse Yvette Sabine GAILLARD DIKOR MBOUMA - 38, avenue Charles de Gaulle
24 novembre : Elina Monique Lucette Marie-France LAHAYE - 2, rue George Sand
26 novembre : Anaé BONNET - 7, impasse des Rochilles
21 décembre : Tom Noa Franck MASSY - 23, rue Gambetta
27 décembre : Jeyden Jean-Patrick Alain ARNAUD - 5, avenue Charles De Gaulle

Félicitations **24 naissances en 2016 (20 en 2015)**

Mariages

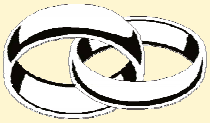

10 septembre : Richard Joël Olivier MADELAINE & Murielle Marthe Marguerite GENESTE
26 décembre : Patrick Louis Vidal KERMOAL & Valérie DUBOISGACHET

Nos meilleurs voeux **6 mariages en 2016 (14 en 2015)**

Décès

09 septembre : André CHAMINADE - 17, Veyrinas
17 septembre : Morgan Romain DARDENNE - 7, Croix Sainte Valérie
22 septembre : Jean-Luc REDON - 53, route de la Meyze
04 octobre : André DAURIAT - 83, route de la Meyze
08 octobre : Marcel Auguste Bernard Aimé BODIN - 10, rue du 19 mars 1962
11 octobre : Marie-Louise DEBET Veuve PENOT - Résidence du Parc
12 octobre : Liliane Alphonsine VANHOORDE Veuve BAUWENS - 13, Place de la République
15 octobre : Simonne REBEYROL Epouse CHAUSSE - 18, Veyrinas
26 octobre : Claude André Fernand LUET - 7, rue Victor Hugo
31 octobre : Marie Aimée BIOGEAUD Veuve BONNET - Résidence du Parc
03 novembre : Germaine Marie DEYZERALD - 17, rue Victor Hugo
07 novembre : Renée Odette NARDOT Veuve SLUMP - Résidence du Parc
08 novembre : Denise TROUTAUD Epouse BRIVES - Résidence du Parc
13 novembre : Camille Louis GARAUD - Résidence du Parc
14 novembre : Rayan COUDERT LAVET - 15, Les Vanneaux
19 novembre : Andrée Eva GRANIER Veuve PAPON - Résidence du Parc
23 novembre : Alain François JUILLARD - 50, avenue Charles de Gaulle
23 novembre : Raymonde Georgette Fernande BOCQUE Veuve DEFAYE - 7, impasse Jean Moulin
20 décembre : Jean-François BARRET - 28, Aixette
27 décembre : Aline SAZERAT Veuve LATOUILLE - Résidence du Parc
29 décembre : Marie Germaine MALISSEIN Veuve DEMOULIN - Résidence du Parc

Nos condoléances aux familles éprouvées **40 décès en 2016 (50 en 2015)**

Naturalisation

***Galyna GIBAUD**, résidente à Nexon, d'origine russe, a acquis **la nationalité française** et s'est vu remettre son titre officiel des mains de M. Raphaël LE MÉHAUTÉ, Préfet de la Haute-Vienne, le mercredi 09 novembre dernier, en compagnie de Claude BEAUPUY, Adjointe au Maire, à l'occasion d'une cérémonie d'accueil dans la citoyenneté à la Préfecture de la Haute-Vienne.*

Les Permanences

Au Centre Agora

➔ A.C.A.R.P.A.
Association Cantonale d'Aide au maintien à domicile pour les Personnes Agées (employés de maison, repas, démarches administratives…)
Ouverture public : **lundi, mercredi et vendredi 8H00 à 9H00, mardi et jeudi 8H00 à 12H00 et 13H00 à 17H00**
✆*05.55.58.26.79. avec répondeur*

A la Maison du Département

Entrée 25, rue François Chénieux

➔ CONSULTATION POUR LES NOURRISSONS
Mme Nicole COUDOIN, puéricultrice
Les 2èmes et 4èmes VENDREDIS de chaque mois de 9H00 à 12H00 sur RDV au 05.55.58.30.91.

➔ ASSISTANTE SOCIALE
Mme Agnès BONNEAU
Permanences :
Le LUNDI de 9H00 à 12H00 sans RDV
Les 1ers, 2èmes et 4èmes JEUDIS de chaque mois de 9H00 à 12H00 (**sur RDV au 05.55.08.34.00**).
Vous pouvez également la joindre au 05.55.58.18.41
Si urgence hors permanences :
Maison du Département - 47, bd. de l'Hôtel de Ville - St-Yrieix-la Perche - 05.55.08.34.00.

➔ REFERENTE AUTONOMIE
Mme Aurélie COURIVAUD
Permanences :
Le LUNDI de 9H00 à 12H00
✆ 05.55.58.30.83

A l'Antenne de la Maison du Département

Entrée 28, av. Charles de Gaulle

➔ SECOURS CATHOLIQUE
Les MARDIS et MERCREDIS de 14H30 à 18H30.
En cas d'urgence. ✆ 06.61.79.16.80
Pendant les permanences, une vente solidaire de vêtements et accessoires de mode est proposée à très bas prix

➔ SECOURS POPULAIRE
Les 2èmes et 4èmes VENDREDIS du mois de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H30
(les dons sont acceptés pendant toute la durée des permanences).
Accueil des familles de 14H00 à 17H30.
Pendant les permanences, un vestiaire de la solidarité est ouvert à tous moyennant une modique participation solidaire.

Contact et Information :
Fédération du Secours Populaire de la Haute-Vienne
✉ 6, rue Fulton 87280 LIMOGES
✆ 05.55.04.20.00 (hors permanence Nexon)
💻 www.spf87.org

Autres lieux de permanences

LES RESTOS DU COEUR
Tous les JEUDIS de 14H00 à 17H00.
Local situé 28 bis, av Charles de Gaulle.
✆ 05.55.79.89.89
ou 05.55.09.79.64 les jours de permanence.

Au Centre Social - Maison de Services au Public -

➔ CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE (C.P.A.M.)
La permanence de la C.P.A.M. a lieu, tous les **MARDIS de 14H00 à 16H00**, pour tous renseignements ou réclamations concernant, maladie, maternité, accidents du travail, dossiers C.M.U. ainsi que le dépôt des feuilles de soins.

➔ MISSION LOCALE RURALE
Accompagnement à l'orientation, la recherche d'emploi, la formation, infos et conseils (logement, santé...) pour les jeunes de 16 à 25 ans
Les JEUDIS de 9H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H00
sur RDV au 05.55.70.45.74 (Mission Locale Aixe s/Vienne)

➔ CAP EMPLOI
Insertion professionnelle de personnes reconnues travailleurs handicapés.
Chaque 1er MARDI du mois.
Sur RDV au 05.55.38.89.70 (Cap Emploi Haute-Vienne)

➔ ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ POUR L'EMPLOI (A.R.P.E.)
Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du R.S.A. orientés par Pôle Emploi et les Maisons du Département.
Sur RDV au 05.55.08.34.55
(Maison du Département de St-Yrieix La Perche)

➔ ASSOCIATION D'AIDE AUX PERSONNES AGÉES (A.D.P.A.D.)
Permanences avec Mme **RANTY Valérie** **les MERCREDIS de 10H00 à 11H00** les semaines impaires à l'Espace Rousseau.

➔ ASSOCIATION DES ACCIDENTÉS DE LA VIE (F.N.A.T.H.) :
Accompagnement et conseils dans les démarches administratives et juridiques en matière d'accidents (du travail, de la circulation, de la vie privée..). Chaque **3ème VENDREDI DU MOIS de 13H00 à 16H00.**

➔ ASSOCIATION TRAVAIL OCCASIONNEL SERVICE (A.T.O.S.)
Mise à disposition de main d'œuvre auprès de particuliers et entreprises.
Sur rendez-vous **les MARDIS de 10H00 à 12H00**
05.55.35.04.07 ou 06.24.92.25.82

➔ EURODESK
Information sur les dispositifs facilitant la mobilité européenne quel que soit votre projet de départ : études, formation professionnelle, stage, emploi, échanges/rencontres ou initiatives de jeunes.
05.55.58.11.05

➔ RELAIS ASSISTANTS MATERNELS (R.A.M.)
«P'TITS BOUTS DU PAYS DE NEXON»
Madame Julie BIERNE
Permanence **le VENDREDI de 13H00 à 17H00**
au Centre Social (Espace Rousseau)
✆06.33.65.85.75
💻 rampaysnexon@yahoo.fr

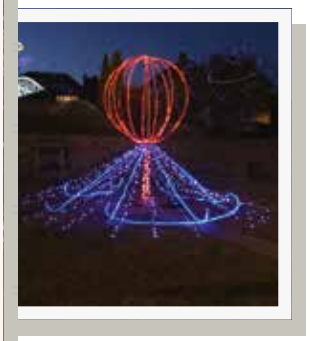

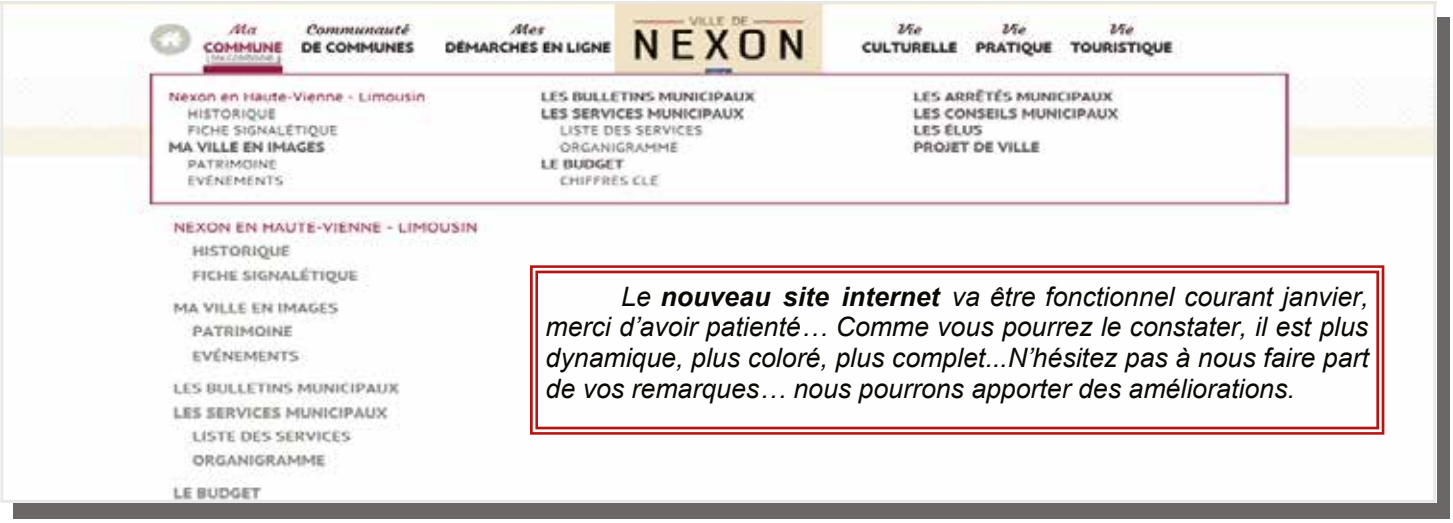

*Le **nouveau site internet** va être fonctionnel courant janvier, merci d'avoir patienté… Comme vous pourrez le constater, il est plus dynamique, plus coloré, plus complet...N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques… nous pourrons apporter des améliorations.*

HORAIRES D'OUVERTURE
AU PUBLIC DE LA MAIRIE :

lundi :	8H00-11H00 et 15H00-17H30
mardi :	8H00-11H00
mercredi :	8H00-11H00 et 15H00-17H30
jeudi :	8H00-11H00 et 15H00-17H30
vendredi :	8H00-11H00 et 15H00-17H00
samedi :	8H30-11H30

le vendredi de foire (3ème du mois) :
8H00-12H00 et 15H00-17H00

☎ 05.55.58.10.19

Courriel : mairie.nexon@orange.fr

Site communal : www.nexon.fr

Bulletin Municipal d'Informations
de la Commune de Nexon

N° 252 – 3ème quadrimestre 2016

Impression :
Atelier Graphique - LIMOGES
Directeur de la Publication : *Fabrice GERVILLE-REACHE, Maire*
Réalisation : *Martine FOUGERAS assistée de la commission communication*
Photos : Martine FOUGERAS , Office de Tourisme et/ ou associations